

Par courriel : mrcislcb@globetrotter.net

Québec, le 9 mai 2005

Madame Carole Beauregard
MRC de L'Islet
364, rue Verreault
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0

Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

Madame,

Toujours dans le cadre du projet cité en objet la commission désire obtenir d'autres renseignements :

1. Un document déposé par le promoteur (PR5.1, p. 19) signale que la zone potentielle visée par le projet de lieu d'enfouissement sanitaire a fait l'objet d'une modification au zonage de la MRC. Si tel est le cas, pourriez-vous déposer à la commission ces modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement de la MRC?
2. Dans ce même document (PR5.1, p. 19), il est également précisé que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard devra procéder à la modification de son zonage en regard de cette modification au zonage apportée par la MRC. La municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a-t-elle procédé à cette modification de son règlement de zonage?
3. Dans la négative, la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a-t-elle en effet l'obligation de modifier son règlement de zonage pour en assurer sa conformité avec le schéma d'aménagement tel que modifié par la MRC et ce, sans avoir à suivre le processus de consultation public prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que la procédure pouvant mener à une approbation référendaire par les personnes du secteur visé? Si oui, pourriez-vous en transmettre une copie à la commission ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Suzanne Bouchard
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

